



Association EPI-EST
11-12 Résidence Atalante
97470 Saint-Benoît
02 62 11 30 26
secretariat.epiest@gmail.com

ASLL ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT

QU'EST-CE QUE C'EST ?

L'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) est un dispositif conçu pour aider les personnes en difficulté à accéder à un logement stable et à préserver leur situation de logement. Il cible principalement ceux qui rencontrent des difficultés à trouver, s'installer ou à rester dans un logement en compte tenu de divers facteurs (financiers, sociaux, administratifs).

Cet accompagnement vise à :

- Faciliter l'accès au logement (aide à la recherche, compréhension des droits et devoirs).
- Garantir une insertion durable des ménages défavorisés en grande précarité sociale dans leur logement
- Prévenir les risques de rupture (suivi des paiements de loyer, aide administrative).
- Prendre contact avec les bailleurs pour accueillir ou maintenir dans leur parc des ménages cumulant des difficultés ou non
- Accompagner les familles dans la définition d'un projet lié au logement (location, accession à la propriété) ou dans l'intégration au sein d'un nouveau quartier (aide à la socialisation).

L'objectif principal de l'Accompagnement Social Lié au Logement est de permettre aux personnes en difficulté de :

- Accéder et/ou se maintenir dans un logement stable et durable.
- Renforcer leur autonomie et leur intégration sociale.
- Améliorer leur qualité de vie en leur offrant un cadre de vie sécurisé.

POUR QUI ?

Ce dispositif s'adresse à tout public rencontrant des problématiques en lien avec le logement.

SUR QUELLE DURÉE ?

La durée de l'accompagnement peut fluctuer en fonction des besoins de la personne. En général, l'accompagnement est proposé pour une période allant de 3 à 6 mois, renouvelable jusqu'à 24 mois maximum, avec des évaluations régulières en vue d'un potentiel ajustement si nécessaire.

COMMENT Y ACCÉDER ?

L'accès à l'Accompagnement Social Lié au Logement se fait uniquement sur orientation d'un travailleur social ou d'un agent social exerçant dans :

- Les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), les Maisons Départementales (MD), et autres structures sociales
- Les missions locales pour les jeunes
- Les associations et organismes recevant du public en difficultés

L'**Accompagnement Social Lié au Logement** constitue un outil clé dans la **lutte contre l'exclusion** et pour **faciliter l'accès au logement** des personnes en difficulté.

En offrant un **soutien personnalisé**, ce dispositif contribue à l'épanouissement et à la stabilité des parcours de vie.

QUELLE EST LA PROCEDURE ?

TRAVAILLEUR SOCIAL

Remplir le formulaire de demande de FSL

OU

AGENT SOCIAL

Remplir la fiche navette diagnostic social

COMMISSION FSL
Chaque demande est transmise à la
Cellule FSL



VALIDATION DE LA DEMANDE

Le dossier est examiné en commission. Elle décide de l'attribution de l'accompagnement en fonction des besoins identifiés. Si le dossier est accepté, il sera transmis aux associations du secteur concerné.



MISE EN PLACE DE L'ACCOMPAGNEMENT

Le travailleur social prend contact avec le référent (càd la personne qui a fait la demande) et la famille concernée afin de convenir d'un rendez-vous de rencontre. Si la situation dépend toujours du dispositif, un plan d'accompagnement est élaboré, incluant des objectifs précis et les modalités d'intervention. Un contrat tripartite est signé.



SUIVI RÉGULIER

Des rendez-vous réguliers, principalement à domicile, sont programmés pour suivre l'évolution de la situation, ajuster le soutien en fonction des besoins, et évaluer les progrès réalisés. Après 3 ou 6 mois, un bilan est réalisé afin de déterminer s'il est nécessaire d'effectuer un renouvellement. La Commission FSL valide ou non la demande de renouvellement.

Pour + d'infos

GRONDIN Emilie
06 92 56 51 76

emiliegrondin.epiest.asll@gmail.com

TURPIN Aurélie
06 92 11 61 66

aurelieturpin.epiest.asll@gmail.com

PICARD Luthessia
06 92 71 60 91

lpicard.asll.epiest@gmail.com